

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision de l'Institut national du cancer en date du 21 juillet 2015 portant renouvellement de labellisation d'un intergroupe coopérateur

NOR : AFSX1530507S

La présidente de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009;

Vu l'appel à candidatures initial intitulé « Labellisation d'intergroupes coopérateurs français de dimension internationale dans le domaine du cancer » conduit par l'INCa en 2012;

Vu la décision de l'INCa en date du 28 novembre 2012 portant labellisation de l'intergroupe coopérateur GORTEC-GETTEC-GERCOR;

Vu la procédure de renouvellement de la labellisation des intergroupes coopérateurs (IGC) publiée sur le site Internet de l'INCa en janvier 2015;

Vu le dossier transmis à l'INCa par le Groupe d'oncologie radiothérapie tête et cou (GORTEC), association loi 1901 dont le siège est situé à l'hôpital Bretonneau - CORAD, 2, boulevard Tonnelé, 37044 Tours Cedex 09, en qualité de mandataire de l'intergroupe ORL intitulé GORTEC-GETTEC-GERCOR;

Vu l'évaluation du pôle de recherche et innovation de l'INCa,

Décide:

Article 1^{er}

Compte tenu du niveau de réalisation des missions jugé satisfaisant à l'issue de la période de labellisation initiale, l'intergroupe coopérateur intitulé GORTEC-GETTEC-GERCOR, constitué des membres suivants:

- Groupe d'oncologie radiothérapie tête et cou (GORTEC);
 - Groupe d'étude des tumeurs de la tête et du cou;
 - Groupe coopérateur multidisciplinaire en oncologie,
- bénéficie d'un renouvellement de labellisation par l'INCa.

Article 2

La labellisation est renouvelée pour une durée courant à compter de la notification de la présente décision et expirant le 31 décembre 2016.

Article 3

La présente décision de labellisation sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 juillet 2015, en deux exemplaires.

La présidente,
A. BUZYN